

A-Line Greetings vous fournira, en tant qu'employé, du matériel qui vous servira uniquement pour votre travail. Le matériel demeurera la propriété d'A-Line Atlantic Inc. et devra être retourné immédiatement sur demande ou terminaison de votre emploi, le premier cas échéant.

Vous serez responsables de bien prendre soin et de bien entretenir ce matériel. Toute perte, vol ou dommages du matériel en question devra être rapporté à votre employeur immédiatement. Dans le cas où la perte et les dommages seraient causées par négligence de votre part, vous devrez payer un montant de \$100 par appareil. Dans le cas d'une récidive de perte, vol ou dommages de ce même matériel, vous devrez rembourser le coût total de celui-ci.

Je _____, reconnais avoir bien lu et compris les 2 paragraphes ci-haut concernant ma responsabilité envers le matériel (scanner) que j'ai reçu tel que décrit ci-bas:

Téléphone cellulaire série:

Signature de l'employé

Date (mmddyyyy)

Nom en lettres moulées

Signature de l'employeur

Date (mmddyyyy)